



## Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

# RECEPTION D'UN COURRIER POUVANT CONTENIR UNE POUDRE SUSPECTE

### Quels signes doivent alerter le réceptionnaire ?

- ❖ Poudre décelable au toucher.
- ❖ Répartition inégale du poids.
- ❖ Odeur de massepain ou d'amande émanant de l'enveloppe.

### Quelles mesures de sécurité immédiates prendre ?

- Avertir le responsable de la sécurité ou le responsable du site  
n° tél :  
ou à défaut les services de police ou de gendarmerie.

#### **1 : Si la présence de poudre est suspectée au toucher à travers l'enveloppe :**

- Ne pas ouvrir l'enveloppe.
- Ne pas manipuler l'objet en cause.

#### **2 : Si la poudre est découverte à l'ouverture de l'enveloppe ou s'en échappe alors qu'elle est encore fermée :**

- Reposer immédiatement la lettre.
- Ne plus la manipuler mais la recouvrir avec précaution.
- Fermer les ouvertures de la pièce afin d'éviter les courants d'air.
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation.
- Inviter les personnes présentes à quitter la pièce sans délai.
- Fermer la pièce à clef en l'attente des services de sécurité.
- Recueillir pour les services de police une description précise de l'objet incriminé (pli ouvert ou fermé, taille, couleur, présence d'un timbre ou non, origine administrative ou non, oblitération éventuelle, ainsi que les circonstances de dépose de l'objet dans le local : courrier normal, pli déposé par porteur ou abandonné sur place par un visiteur).

### Quelle conduite adopter vis-à-vis des personnes exposées ?

- Placer les personnes ayant été en contact avec l'objet ou la substance dans un endroit adapté qui bénéficiera des mêmes mesures de confinement que l'endroit où se trouve l'objet suspect et les isoler des autres personnes en attente des services de secours.
- Dresser une liste des personnes ayant été en contact direct avec la substance ainsi que les personnes se trouvant à proximité mais n'ayant ni respiré ni touché la substance. Les inviter à se laver soigneusement avec du savon (sans brossage) les parties du corps exposées, en faisant ouvrir portes et robinets par une autre personne non exposée, ou en faisant laver les portes et robinets touchés.